

nd Travaux publics et
ervices Services gouvernementaux
Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St./ 11 rue, Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de l'équipement scientifique, des produits photographiques et pharmaceutiques

11 Laurier St./ 11 rue, Laurier 6B1, Place du Portage Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet				
Analyseur de benzène				
Solicitation No N° de l'invitat	ion	Date		
23145-170582/A		2016-1	1-30	
Client Reference No N° de ré 23145-170582	férence du client	•		
GETS Reference No N° de ré PW-\$\$PV-926-71982	férence de SEAG			
File No N° de dossier pv926.23145-170582	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° \	/ME	
Solicitation Closes	- L'invitation pre	nd fir	Time Zone Fuseau horaire	
at - à 02:00 PM on - le 2017-01-10			Eastern Standard Time EST	
F.O.B F.A.B. Specified H	erein - Précisé dans les p	orésentes	3	
Plant-Usine: Destination	: Other-Autre: ✓			
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:	E	Buyer Id - Id de l'acheteur	
Buller, Julie		p	v926	
Telephone No N° de téléphone FAX No N° de FAX			o N° de FAX	
(873) 469-3237 () (819) 95		956-3814		
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service	-			
SI	pecified Herein			
Précis	é dans les présentes			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée	
See Herein		
Vendor/Firm Name and Address		
Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur	
Telephone No N° de téléphone		
Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)		
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/		
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



Amd. No. - No de la modif.

File No. - N° du dossier Pv926.23145-170582 Buyer ID - Id de 'acheteur $pv926 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No/N}^{\circ} \text{ VME}$

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Besoin
- 1.2 Compte rendu
- 1.3 Accords commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4 Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- 5.1 Attestations exigées avec la soumission
- 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Besoin
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Paiement
- 6.7 Instructions relative à la facturation
- 6.8 Attestations et Renseignements Supplémentaires
- 6.9 Lois applicables
- 6.10 Ordre de priorité des documents
- 6.11 Clause du guide des CCUA
- 6.12 Instructions pour l'expédition

Liste des annexes

Annexe	Α	Besoin
--------	---	--------

- Annexe B Tableau d'établissement des prix
- Annexe C Liste des produits
- Annexe D De La Partie 3 Demande De Soumissions

Instruments de Paiement Électronique

Amd. No. - No de la modif.

Buyer ID - Id de 'acheteur pv926 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

File No. - N° du dossier Pv926.23145-170582

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

23145-170582

Le besoin est décrit en détail dans l'annexe 'A'

1.1.1 Besoin optionnel

Le soumissionnaire accorde au Canada l'option irrévocable de se procurer des quantités supplémentaires allant jusqu'à cinq (5) en vertu des mêmes conditions dans le contrat et aux prix et aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP–OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions</u> <u>uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours

Insérer: quatre-vingt-dix (90) jours

File No. - N° du dossier Pv926.23145-170582 Buyer ID - Id de 'acheteur pv926 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

2.1.1 Clauses du guide des CCUA

Clauses du Guide des CCUA B1000T (2014-06-26) Condition du matériel - soumission

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions et à l'endroit indiqué ci-dessous :

Réception des soumissions - TPSGC

Place du Portage, Phase III, Tour B 11, rue Laurier Gatineau (Québec) Pour les services de messagerie : J8X 4A6

Pour le courrier régulier : K1A 0S5

Téléphone: (819) 956-3370 No de télécopieur: (819) 997-9776

L'adresse ci-dessus est seulement pour la soumission des offres. Aucune autre communication ne doit être envoyée à cette adresse.

Aucune soumission ne doit être envoyée directement à l'autorité contractante de TPSGC. Les soumissions envoyées directement à l'autorité contractante de TPSGC ne seront pas considérées.

2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention " exclusif " vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention " exclusif " feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le

Amd. No. - Nº de la modif.

File No. - N° du dossier Pv926.23145-170582 Buyer ID - Id de 'acheteur pv926 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (deux (2) copies papier)

Section II: Soumission financière (une (1) copie papier)

Section III: Attestations (une (1) copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour

File No. - Nº du dossier

Pv926.23145-170582

Buyer ID - Id de 'acheteur pv926 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

La soumission technique comporte les éléments suivants :

- a) **Documentation technique** : Dépliants techniques ou des données techniques et ou le manuel de l'utilisateur pour démontrer la conformité à l'exigence décrite dans l'Annexe «A».
- b) **Plan d'installation**: Les soumissionnaires doivent inclure un plan d'installation (incluant la cédule), qui doit démontrer que le plan d'installation du soumissionnaire répond à toutes les exigences obligatoires pour l'installation tel que décrit à l'Annexe «**A**».
- c) La description des services d'entretien et de soutien du soumissionnaire : Les soumissionnaires doivent inclure une description de la garantie, de l'entretien et des services de soutien, qui doivent être conformes à toutes les exigences décrites à l'Annexe «A». À tout le moins, les soumissionnaires devraient inclure les éléments suivants :
 - l'emplacement des installations de service (service après-vente et réparation). La liste des installations de service le plus près de la destination.
 - l'emplacement des pièces de remplacement disponible à partir de matières consommables jusqu'aux composantes principales.
 - III. le temps d'intervention pour: appels de service, et escalade (annexe, c'est-à-dire combien de jours avec aucune résolution à un problème jusqu'à ce qu'une personne plus expérimentée est appelé, et à partir de quel endroit).
 - IV. la fréquence des visites d'entretien fournis par un technicien qualifié au cours de la période de garantie, le cas échéant et inclus dans le prix.

d) Contacts

On demande aux soumissionnaires de fournir les renseignements suivants : Les renseignements relatifs à l'article 6.5.3 Représentants de l'entrepreneur en vertu de la partie 6, Clauses du contrat subséquent.

Section II: Soumission financière

- a) **l'établissement des prix**: Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à la base de paiement, y compris l'Annexe «**B** » Tableaux d'établissement des prix.
- b) Coûts à inclure: La soumission financière doit inclure tous les coûts pour le besoin décrit dans la demande de soumissions pour toute la durée du contrat, y compris les années d'option. L'identification de tout l'équipement nécessaire (les logiciels, les périphériques, le câblage et les composants requis pour satisfaire aux exigences la demande de soumissions) et les coûts connexes de ces articles sont la responsabilité du soumissionnaire.
- c) Les prix non fournis: On demande aux soumissionnaires d'inscrire « 0,00 \$ » pour les items pour lequel ils n'ont pas l'intention de charger ou pour les items qui sont déjà inclus dans d'autres prix énoncés dans les tableaux. Si le soumissionnaire n'inscrit aucun prix, Canada traitera ces prix comme « 0,00 \$ » pour fins de l'évaluation et pourra demander que le soumissionnaire confirme que le prix est, en fait, 0,00 \$. Aucun soumissionnaire ne sera autorisé à ajouter ou modifier un prix dans le cadre de cette confirmation. Tout soumissionnaire qui ne confirme pas que le prix non fourni d'un article est \$ 0.00 sera déclarée non recevable.

Buyer ID - Id de 'acheteur pv926 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe «D» Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe «D» Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

Clauses du Guide des CCUA C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier Pv926.23145-170582 Buyer ID - Id de 'acheteur $pv926\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No/N}^{\circ}\text{ VME}$

Pièce Jointe 1 à la partie 3 de la demande de soumission

1.0	Lieu de fabrication ou d'expédition (Soumissionnaire à remplir)		
	Le soumissionnaire doit indiquer le lieu de fabrication ou d'expédition des biens, ou l'endroit où le service doit être rendu :		
	Emplacement : Code postal :		
2.0	Produits offerts (Soumissionnaire à remplir)		
	Le soumissionnaire doit indiquer la marque et le numéro de modèle des produits offerts (préciser les composantes qui font partie du système) :		
	Nom du fabricant : Numéro de modèle ou de la pièce :		
	Documentation jointe : Oui () Non ()		
3.0	Livraison (Soumissionnaire à remplir)		
	Bien que la livraison du système soit demandée pour le 31 mars 2017, veuillez fournir une réponse à la question suivante		
	Oui, cette prestation peut être satisfaite		

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les critères d'évaluation techniques obligatoires sont décrit dans l'Annexe «A», partie 2.1.

4.1.2 Évaluation financière

L'évaluation financière sera effectuée par le calcul du total des prix de la soumission en conformité avec les prix fournis dans l'Annexe «B» - Tableaux d'établissement des prix.

Évaluation des prix de soumission

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, rendu droits acquittés (DDP) (voir l'annexe A) Incoterms® 2000, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables sont en sus.

Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

4.2 Méthode de sélection

Clause du *Guide des CCUA* <u>A0031T</u> (2010-08-16)- Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N $^{\circ}$ du dossier Pv926.23145-170582

Buyer ID - Id de 'acheteur pv926 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Attestations additionnelles requises avec la soumission

5.1.2.1 Certification de conformité

Le soumissionnaire certifie que tous les produits proposés sont conformes, et continueront de se conformer pendant toute la durée du contrat, au besoin décrit sous Annexe «A».

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire	Date	

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des <u>« soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu travail/droits personne/equite emploi/programme contrats federaux.page?& ga=1.152490553.1032032304.1454004848).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation 23145-170582/A Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client 23145-170582

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N $^{\circ}$ du dossier Pv926.23145-170582

Buyer ID - Id de 'acheteur $pv926\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No/N}^{\circ}\text{ VME}$

Pièce Jointe 1 à la partie 5 de la demande de soumission

LISTE COMPLETE DES AFFILIÉS		
(Instructions, clauses et conditions uniformisées	partie :	2)

Nom	Position

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

- **6.1.1** Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.
- 6.2 Besoin
- 6.2.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les biens qui sont décrits en détail sous l'annexe "A" - Besoin

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 9.1 de 2010A (2016-04-04) Conditions générales - biens ou services, est modifié comme suit:

Supprimer dans son intégralité et remplacer par ce qui suit:

" Malgré l'inspection et l'acceptation des travaux par le Canada ou au nom de celui-ci et sans limiter l'application de toute autre disposition du contrat ou toute condition, garantie ou disposition prévue par la loi, l'entrepreneur, sur demande du Canada, doit remplacer, réparer ou corriger, à son choix et à ses frais, tous les travaux défectueux ou qui ne respectent pas les exigences du contrat, le cas échéant. La période de garantie sera de un (1) an après la livraison et l'acceptation des travaux ou la durée de la période de garantie standard de l'entrepreneur ou du fabricant, si elle est plus étendue."

Le L'article 31 - Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances est ajouté à 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) comme suit :

- 1) L'entrepreneur déclare et garantit qu'au meilleur de sa connaissance, ni lui ni le Canada ne portera atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers dans le cadre de l'exécution ou de l'utilisation des travaux, et que le Canada n'aura aucune obligation de verser quelque redevance que ce soit à quiconque en ce qui touche les travaux.
- Si quelqu'un présente une réclamation contre le Canada ou l'entrepreneur pour atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou pour des redevances en ce qui touche les travaux, cette partie convient d'aviser immédiatement l'autre partie par écrit. En cas de réclamation contre le Canada, le procureur général du Canada, en vertu de la <u>Loi sur le</u> <u>ministère de la Justice</u>, L.R., 1985, ch. J-2, sera chargé des intérêts du Canada dans

Buyer ID - Id de 'acheteur pv926 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

tout litige où le Canada est partie, mais il peut demander à l'entrepreneur de défendre le Canada contre la réclamation. Dans l'un ou l'autre des cas, l'entrepreneur convient de participer pleinement à la défense et à la négociation d'un règlement, et de payer tous les coûts, dommages et frais juridiques engagés ou payables à la suite de la réclamation, y compris le montant du règlement. Les deux parties conviennent de ne régler aucune réclamation avant que l'autre partie n'ait d'abord approuvé le règlement par écrit.

- 3) L'entrepreneur n'a aucune obligation concernant les réclamations qui sont présentées seulement parce que
 - (a) le Canada a modifié les travaux ou une partie des travaux sans le consentement de l'entrepreneur ou il a utilisé les travaux ou une partie des travaux sans se conformer à l'une des exigences du contrat; ou
 - (b) le Canada a utilisé les travaux ou une partie des travaux avec un produit qui n'a pas été fourni par l'entrepreneur en vertu du contrat (à moins que l'utilisation ne soit décrite dans le contrat ou dans les spécifications du fabricant); ou
 - (c) l'entrepreneur a utilisé de l'équipement, des dessins, des spécifications ou d'autres renseignements qui lui ont été fournis par le Canada (ou par une personne autorisée par le Canada); ou
 - (d) l'entrepreneur a utilisé un élément particulier de l'équipement ou du logiciel qu'il a obtenu grâce aux instructions précises de l'autorité contractante; cependant, cette exception s'applique uniquement si l'entrepreneur a inclus la présente déclaration dans son contrat avec le fournisseur de cet équipement ou de ce logiciel : « [Nom du fournisseur] reconnaît que les éléments achetés seront utilisés par le gouvernement du Canada. Si une tierce partie prétend que cet équipement ou ce logiciel fourni en vertu du contrat enfreint les droits de propriété intellectuelle, [nom du fournisseur], à la demande de [nom de l'entrepreneur] ou du Canada, défendra à ses propres frais, tant [nom de l'entrepreneur] que le Canada contre cette réclamation et paiera tous les coûts, dommages et frais juridiques connexes ». L'entrepreneur est responsable d'obtenir cette garantie du fournisseur, faute de quoi l'entrepreneur sera responsable de la réclamation envers le Canada.
- 4) Si quelqu'un allègue qu'en raison de l'exécution des travaux, l'entrepreneur ou le Canada enfreint ses droits de propriété intellectuelle, l'entrepreneur doit adopter immédiatement l'un des moyens suivants :
 - (a) prendre les mesures nécessaires pour permettre au Canada de continuer à utiliser la partie des travaux censément enfreinte; ou
 - (b) modifier ou remplacer les travaux afin d'éviter de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle, tout en veillant à ce que les travaux respectent toujours les exigences du contrat; ou
 - (c) reprendre les travaux et rembourser toute partie du prix contractuel que le Canada a déjà versée.

Si l'entrepreneur détermine qu'aucun de ces moyens ne peut être raisonnablement mis en œuvre, ou s'il ne prend pas l'un de ces moyens dans un délai raisonnable, le Canada peut choisir d'obliger l'entrepreneur à adopter la mesure c), ou d'adopter toute autre mesure nécessaire en vue d'obtenir le droit d'utiliser la ou les parties des travaux censément enfreinte(s), auquel cas l'entrepreneur doit rembourser au Canada tous les frais que celui-ci a engagés pour obtenir ce droit.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

4001 (2015-04-01) Achat, location et maintenance de matériel

Solicitation No. - N° de l'invitation 23145-170582/A Client Ref. No. - N° de réf. du client 23145-170582

Amd. No. - No de la modif.

File No. - N° du dossier Pv926.23145-170582 Buyer ID - Id de 'acheteur pv926 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

4003 (2010-08-16) Logiciels sous licence 4004 (2013-04-25) Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence

s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat commence à compter de la date de l'attribution du contrat.

6.4.2 Date de livraison

Tous les livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2017.

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe «A» du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Julie Buller Titre: Supply Specialist

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction des produits commerciaux et de consommation

11 rue Laurier, 6A2, Phase III

Place du Portage, Gatineau, Québec, K1A 0S5

Téléphone: (873) 469-3237

Courriel: julie.buller@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement)

Le responsable technique pour ce contrat est :

Nom :	
Titre :	
Organisation:	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel ·	

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des

Solicitation No. - N° de l'invitation 23145-170582/A Client Ref. No. - N° de réf. du client 23145-170582

Amd. No. - Nº de la modif.

File No. - N° du dossier Pv926.23145-170582

Buyer ID - Id de 'acheteur pv926 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (à remplir par le soumissionnaire)

Nom et numéro de téléphone (avec poste s'il y a lieu) de la personne responsable de ce qui suit :

ignements généraux	Suivi de la livraison	
	Nom :	
téléphone :poste:	No de téléphone :	poste:
el :	Courriel :	
Paiement		
Base de paiement - prix ferme		
l'entrepreneur sera payé des prix de lot ferme d'établissement des prix, selon un montant to	s précisés dans l'annexe B - Tab tal de \$ (insérer le mont a	oleau ant au moment
ou interprétation des travaux, à moins que ce	s changements à la conception,	ces modifications
Clauses du guide des CCUA		
Clause du Guide des CCUA H1001C (2008-0	5-12) Multiple Paiements	
1	téléphone :poste: Paiement Base de paiement - prix ferme À condition de remplir de façon satisfaisante t l'entrepreneur sera payé des prix de lot ferme d'établissement des prix, selon un montant to de l'attribution du contrat). Les droits de do sus. Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour ou interprétation des travaux, à moins que ce ou ces interprétations n'aient été approuvés p intégrés aux travaux. Clauses du guide des CCUA	Nom:

6.6.3 Paiement électronique de factures - contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);

6.7 Instructions pour la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé "Présentation des factures " des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

PDF format only: Fax: 1-877-947-0987

E-mail: NRCan.invoice imaging-service dimagerie des factures.RNCan@canada.ca

- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé "Responsables " du contrat.
- c) Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario Canada, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- les articles de la convention; a)
- les conditions générales supplémentaires 4001 (2015-04-01) Achat, location et b) maintenance de matériel;
- les conditions générales supplémentaires 4003 (2010-08-16) Logiciels sous licence; c)
- les conditions générales supplémentaires 4004 (2013-04-25) Services de maintenance et d) de soutien des logiciels sous licence
- les conditions générales 2010A (2016-04-04) les conditions générales biens e) (complexité moyenne);
- f)
- g)
- Annexe "A", Besoin;
 Annexe "C", Liste de produits;
 Annexe "B", Tableaux d'établissement des prix. h)

File No. - N $^{\circ}$ du dossier Pv926.23145-170582

i) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission)

6.11 Clauses du guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique

Clause du *Guide des CCUA* A9068C (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement

Clause du *Guide des CCUA* <u>A2000C</u> (2006-06-16) Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

Clause du *Guide des CCUA* <u>A2001C</u> (2006-06-16) Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28) Assurance

6.12 Instructions pour l'expédition

6.12.1 Instructions pour l'expédition - livraison à destination

- Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :
 - rendu droits acquittés (DDP) (voir l'annexe A) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.
- L'entrepreneur devra assumer tous les frais de livraison et d'administration, les coûts et risques de transport, ainsi que de dédouanement, en plus de verser les droits de douane et les taxes.

Amd. No. - No de la modif.

File No. - N° du dossier Pv926.23145-170582 Buyer ID - Id de 'acheteur pv926 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

ANNEXE A

Partie 1 - ÉNONCÉ DES TRAVAUX OU BESOIN

Partie 1.1 - Besoin

Natural Ressources Canada à une exigence relative à la fourniture de (Analyseur de benzène), qui doit répondre à toutes les exigences techniques obligatoires comme indiqué ci-dessous et les critères d'évaluation obligatoires comme indiqué à la partie 2.1 - Critères d'évaluation obligatoires. L'exigence doit inclure tous les éléments suivants:

Une flamme de type diffusion, mesurant jusqu'à 3m, consommant une carburant constituée d'un maximum de 24 kg/heure d'alcanes linéaires (C1-C10), CO2, et N2, est opéré dans un laboratoire intérieure. Les produits de combustion dilué avec de l'aire ambient sont capturés dans un conduit mesurant 10m de long avant d'être extenués dehors. Le rapport entre l'aire de dilution et les produits de combustion se varie entre 30:1 et 100:1. Plusieurs ports d'échantillonnage sont installés dans le conduit.

Plusieurs instruments sont actuellement employés pour analyser les gaz dans le conduit. Ces instruments tirent leurs échantillon à différents débits, typiquement entre 0.5 and 5 litres par minute (20°C, 1 atm) et ils fournissent des mesures à différents fréquences, typiquement ~1Hz. Ces instruments sont monté sur bâti 19po, branchés avec des prises électriques standards (NEMA 5-15), et communiquent avec un ordinateur central responsable pour l'acquisition de données avec le logiciel LabVIEW de la compagnie National Instruments.

Prochainement, nous avons un besoin d'ajouter des petites quantités de benzène dans le carburant et de mesurer la quantité de benzène qui sera présent dans les gaz dans le conduit. Un système est nécessaire pour ce faire.

Typiquement, le gaz dans le conduit à une température entre 20° et 65°C et est à une pression légèrement (~200 Pa) au-dessous de l'ambient. Les concentrations typiques et maximums des différents gaz normalement présents dans les gaz d'échappements sont :

File No. - Nº du dossier Pv926.23145-170582

Le soumissionnaire doit se reporter à l'annexe A du système pour obtenir des renseignements supplémentaires et des valeurs nominales et maximales des espèces.

Tableau 1

Espèce chimique	Conc. nominal	Conc. maximum	
С6Н6	10	250	ppb
CO2	2500	10000	ppm
CO	10	10	ppm
CH4	10	5	ppm
C2H2	50	300	ppm
H2O	2.5	4	%
NO	2	10	ppm
NO2	1	10	ppm
C2H4	1	2	ppm
C3H8	1	1	ppm
C4H10	0.5	1	ppm
C2H4O	1	1.5	ppm
C3H6	0.25	0.5	ppm
C2H6	1	10	ppm
N2O	50	300	ppm
Reste: air	sèche (O2	et N2)	

N.B. Le terme *ppb* signifie 'partie par milliard' ou simplement 'milliardième'

L'exigence doit fonctionner à tout moment en conformité avec les exigences techniques obligatoires et les critères d'évaluation obligatoires comme indiqué ci-dessous à la partie 2.1 - Critères d'évaluation obligatoires.

Exigences Techniques Obligatoires

1.0 **Opération**

- 1.1 Le système complet DOIT inclure tous raccords, tuyaux, standards, matériel, et logiciel nécessaire pour compléter les calibrations recommandé par le manufacturier pendant une période de deux ans. (Natural Ressources Canada est responsable pour la fourniture des gaz de calibrations).
- 1.2 Le système complet DOIT inclure les fichiers d'instrument virtuel (« VI ») qui permettra le transfert automatique en temps réelles des donnes de l'instrument jusqu'à un ordinateur sur lequel LabVIEW 2013 (32-bit) de National Instruments est installé. (Natural Ressources Canada est responsable pour la fourniture de l'ordinateur).
- 1.3 L'système t DOIT être capable de communication avec l'ordinateur mentionné ci-dessus par réseau local (aussi appelé LAN, RJ-45, ou Ethernet)

Solicitation No. - N° de l'invitation 23145-170582/A Client Ref. No. - N° de réf. du client 23145-170582

1.4

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier Pv926.23145-170582

Le système complet DOIT inclure tous les pompes, régulateur de pression, filtre à particules, et

Buyer ID - Id de 'acheteur pv926 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

	câbles	s nécessaires pour le fonctionnement normal du système.	
1.5	Le système complet DOIT inclure tous les pièces de rechanges, trousse à outils, raccords, et adaptateurs nécessaire pour le fonctionnement normal et la maintenance périodique.		
2.0	Installation, Manuel et Service (Soumissionnaire à remplir)		
2.1	Le sys	stème doit comprendre la pose sur place par un technicien/ingénieur.	
	Veuille	ez indiquer à quel moment l'installation devrait être faite. L'installation sera effectuée jours civils suivant la livraison et durera jours civils.	
2.2		semble complet de documentation sur les opérateurs, les techniques et les méthodes en is doit être fourni en une seule copie papier et un exemplaire en format numérique.	
2.3	États- par co	reau qui fournit du soutien technique compétent doit être situé au Canada ou aux Unis. Le soutien après-vente doit comprendre la résolution de problèmes par téléphone et ourriel, ainsi que des visites occasionnelles pour s'attaquer à des problèmes plus graves le chéant.	
	Le dé	lai de réponse pour les demandes de service doit être inférieur ou égal à 24 heures.	
	Veuille	ez également indiquer les renseignements suivants dans votre soumission :	
	a)	L'emplacement des installations de service (service après-vente et réparation). Veuillez énumérer les installations de service les plus proches de la destination.	
	b)	Emplacement des pièces de rechange, allant des biens non durables aux composantes principales.	
	c)	Le temps de réponse et la procédure d'acheminement au palier hiérarchique approprié, c'est-à-dire le nombre de jours avant qu'on fasse appel à une personne plus expérimentée pour résoudre le problème et à partir de quel emplacement.	
	d)	La fréquence des visites d'entretien de routine effectuées par un technicien qualifié en entretien et en réparation durant la période de garantie, s'il y a lieu, et comprises dans le prix.	

2.4 Mises à niveau logicielles

L'entrepreneur fournira toutes les mises à jour et les nouvelles versions de logiciel à l'acheteur pendant une période deux (2) an après l'acceptation, sans frais additionnels.

Amd. No. - No de la modif.

File No. - N° du dossier Pv926.23145-170582 Buyer ID - Id de 'acheteur pv926 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

Remarque: Le terme " mises à jour " désigne toutes les améliorations, extensions ou autres modifications du logiciel. Le terme " versions " désigne les améliorations ou modifications du logiciel ou les nouveaux modules ou modules supplémentaires qui fonctionnent de concert avec le logiciel, qui représentent la prochaine génération de logiciel, et que l'entrepreneur a décidé de mettre à la disposition de ses clients, habituellement à un coût additionnel.

2.5 Point de livraison

Quantité de un (1) à chaque endroit

Mechanical & Aerospace Engineering Mackenzie Bldg., Rm. 2159 Carleton University 1125 Colonel By Drive Ottawa, Ontario K1S 5B6

Attn: Matthew Johnson - (613) 520-2600 x4039

Partie 2.1 - CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Les exigences suivantes sont les critères d'évaluation techniques obligatoires qui seront évaluées au cours de l'évaluation des soumissions. En outre, le soumissionnaire sera tenu de répondre à toutes les exigences techniques obligatoires pour la période du contrat

Les soumissionnaires doivent faire des renvois entre les critères techniques obligatoires dans un format concis en utilisant la page, le paragraphe (s) et les sous-paragraphes comme applicable à leur documentation technique à l'appui.

Le soumissionnaire doit se reporter à l'annexe A du système pour obtenir des renseignements supplémentaires et des valeurs nominales et maximales des espèces.

ARTICLE	CRITERES	RÉFÉRENCE DANS LA PROPOSITION
1.1	Tous les mesures DOIVENT être accompli dans la présence des espèces chimiques aux concentrations mentionnes dans le tableau 1, Annexe, à une température entre 20°C et 65°C.	
1.2	L'équipement DOIT mesurer la concentration de benzène entre 1 ppb et 250 ppb en régime établi, avec une exactitude moins ou égal à 2% de la valeur mesuré	

Pv926.23145-170582

	avec un temps d'intégration inférieur ou égal à 30 minutes.	
1.3	L'équipement DOIT mesurer la concentration de benzène entre 1 ppb et 250 ppb en régime établi, avec une précision moins ou égal à 4% de la valeur mesuré avec un temps d'intégration inférieur ou égal à 30 minutes.	
1.4	La limite de détection DOIT être inférieure ou égal à 0.05 ppb de benzène avec un temps d'intégration inférieur ou égal à 30 minutes.	
1.5	L'écart maximal de linéarité après une calibration à cinq points (zéro, max, et 25%/50%/75% du maximum) DOIT être inférieur à 5% pour les quatre points (le zéro est exclu).	
1.6	L'écart-type de répétabilité DOIT être inférieur ou égal à 5% en faisant en mesure de 10 ppb de benzène avec un temps d'intégration inférieur ou égal à 30 minutes.	
1.7	L'instrument DOIT être capable de mesurer 10 ppb de benzène avec un temps d'intégration inférieur ou égal à 5 minutes et une précision to 1 ppb.	
1.8	L'instrument DOIT avoir un étendue maximale qui est ajustable de i) inférieur ou égal à 10 ppb jusqu'à ii) supérieur ou égal à 250 ppb.	
1.9	L'instrument DOIT être construit d'une manière qu'il puisse être monté sur bâti 19po. Tout ce qui est nécessaire pour ce faire DOIT être inclus.	
1.10	L'instrument DOIT fonctionner avec une alimentation externe de 115V/60Hz et DOIT porter l'approbation de la CSA (ou équivalent) pour être utilisées en Ontario.	
1.11	L'instrument DOIT avoir une consommation électrique inferieur à 7A en tout temps.	

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier Pv926.23145-170582

Buyer ID - Id de 'acheteur pv926 CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

ANNEXE "B"

TABLEAUX D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX

Le soumissionnaire doit fournir tous les prix demandés dans les tableaux ci-dessous conformément à l'article **6.6.1 - Base de paiement**.

Tableau 1: Besoin initial:

Article No.	Description	Nombre d'unités	Unité	Prix unitaire	Prix calculé (Qté X prix unitaire)
1	Analyseur de benzène conformément aux exigences techniques obligatoires et les critères d'évaluations techniques obligatoires détaillées à l'annexe A	1	Chacun	\$	\$ Nombre d'unités X Prix unitaire
2	Prix évalué				Somme de l'article 1

Solicitation No. - N° de l'invitation 23145-170582/A Client Ref. No. - N° de réf. du client 23145-170582

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N $^{\circ}$ du dossier Pv926.23145-170582

Buyer ID - Id de 'acheteur $pv926\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No/N}^{\circ}\text{ VME}$

Solicitation No. - N° de l'invitation 23145-170582/A Client Ref. No. - N° de réf. du client 23145-170582

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier Pv926.23145-170582 Buyer ID - Id de 'acheteur $pv926\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No/N}^{\circ}\text{ VME}$

ANNEXE "C" LISTE DES PRODUITS

Nom du produit	Modèle/no de la pièce	Nom du manufacturier	
	ac la picce	manaractarici	

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier Pv926.23145-170582

Buyer ID - Id de 'acheteur $pv926\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No/N}^{\circ}\text{ VME}$

ANNEXE "D" de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire	accepte d'être	payé au	moyen de	l'un des	instruments	de paiement	électronique
suivants :							

() Carte d'achat VISA ;
() Carte d'achat MasterCard ;
() Dépôt direct (national et international) ;
() Échange de données informatisées (EDI) ;
Ì) Virement télégraphique (international seulement) :